



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metaux

Question écrite n° 40527

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur les préoccupations des industriels du secteur des outils coupants dans la perspective de l'implantation d'une usine coreenne en Irlande du Nord, laquelle bénéficierait d'un statut financier particulier, pourrait être largement subventionnée par le Royaume-Uni. Les industriels concernés expriment de légitimes inquiétudes sur ce subventionnement, dans la mesure où la production de cette unité en Irlande, et dont la capacité pourrait correspondre à l'actuelle production française et anglaise, va destabiliser tout un secteur économique avec les conséquences que l'on imagine pour l'emploi. Il lui demande en conséquence quelles sont les actions qu'il envisage de mener, notamment auprès de l'Union européenne pour que cette installation dans un pays de l'Union européenne, n'entraîne pas des conséquences irréparables pour notre industrie d'outils coupants.

Texte de la réponse

L'implantation de l'usine coreenne YG - I Tool Company of Korea en Irlande du Nord préoccupe légitimement l'ensemble des industriels du secteur des outils coupants, en France et en Europe. En effet, la production prévue par la société coreenne dans les années à venir risque par son importance de destabiliser un secteur entier de l'industrie de l'outillage. En outre, la société a bénéficié pour son implantation dans l'Union européenne d'une subvention équivalente à 37 p. 100 du montant de l'investissement réalisé (3,2 millions de livres sterling pour un investissement de 8,5 millions de livres sterling). Le ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications est bien conscient de l'inquiétude suscitée par ce projet d'implantation. Le montant de l'aide octroyée par les autorités irlandaises n'est pas contestable en soi devant la Commission européenne, puisqu'il respecte le taux maximal d'aide autorisée en Irlande du Nord : les projets d'investissement dans cette région en retard de développement de l'Union européenne peuvent en effet bénéficier d'aides à hauteur de 75 p.100. Cependant, compte tenu de la situation fragile du secteur, le ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications a alerté, fin juin 1996, la Commission européenne sur les risques que faisait courir à l'ensemble du secteur une implantation comme celle de YG - I Tool Company of Korea en Irlande du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40527

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3495

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4425